

SUIVI ET ÉVALUATION PARTICIPATIF AU SEIN DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT – ET L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

FICHE THÉMATIQUE

Content

- 01 **Résumé exécutif**
- 02 **Introduction**
- 03 **Les éléments constitutifs des processus participatifs**
- 04 **Le suivi et évaluation participatif au sein du Fonds vert pour le climat (FVC)**
Les exemples d'approches de suivi et évaluation participatif dans des projets du FVC
- 06 **Conclusions et recommandations**
- 07 **Références**

Résumé exécutif

Le suivi et évaluation (S&É) a depuis longtemps nécessité l'implication d'experts externes ou des parties prenantes qui mesurent les performances d'un projet ou d'une activité par rapport à des indicateurs prédéfinis, en se servant de procédures et d'outils normalisés. Cependant, l'accent étant de plus en plus mis sur les approches participatives au développement, on s'accorde à reconnaître le S&É doit également être inclusif et consultatif. La participation, définie comme un processus à travers lequel les parties prenantes influencent et se partagent le contrôle des initiatives de développement ainsi que les décisions et les ressources qui les affectent, pourrait renforcer le S&É.^[1] **Le suivi et évaluation participatif (S&ÉP)** est donc défini comme un processus par lequel les acteurs, à différents niveaux, s'engagent dans le suivi et/ou l'évaluation d'un projet, d'un programme, d'une activité ou d'une politique particulière, partagent le contrôle de ses contenus, ses processus et ses résultats, et s'engagent à prendre ou à identifier des mesures correctives, le cas échéant.

Le **Fonds vert pour le climat (FVC)** exige que les programmes, les projets et les activités qu'il finance fassent l'objet d'un contrôle régulier afin de déterminer leurs impacts, leur efficacité et leur efficacité conformément aux règles et aux procédures établies par le Conseil du Fonds.^[2] Il encourage l'utilisation d'un **suivi participatif**

Les aspects majeurs

- Le suivi et évaluation participatif (S&ÉP) est une approche clé pour impliquer pleinement et efficacement les parties prenantes dans la mise en œuvre d'un projet et la mesure de ses résultats.
- Le Fonds vert pour le climat (FVC) encourage, en principe, le suivi participatif par le biais de son Instrument de gouvernance et a déjà fait les premiers pas vers une approche participative.
- L'analyse des projets et des programmes sélectionnés révèle le manque d'orientations plus précises sur la manière dont le S&É participatif devrait être appliqué.
- Le FVC doit prendre des mesures supplémentaires pour accroître l'attention portée au S&ÉP, notamment en exigeant des informations explicites sur le S&ÉP dans ses formulaires de proposition de projet, et en s'assurant que toutes les structures concernées (EA, AND) poursuivent des approches véritablement participatives.

impliquant des parties prenantes ciblées et exige que les Entités accréditées (EA) intègrent des approches de suivi participatif dans les projets et les programmes. Ceci se traduit par l'obligation d'impliquer les communautés et les parties prenantes locales, y compris les organisations de la société civile (OSC), dans toutes les étapes du cycle de projet et de programme.^[3] Par ailleurs, l'approche de suivi participatif encourage les Autorités nationales désignées (AND) ou les Points focaux des pays à organiser l'évaluation des activités financées par le FVC au niveau local en impliquant les bénéficiaires et les communautés affectées. Le FVC encourage très explicitement la participation des OSC au suivi participatif et a créé des environnements favorables à cet effet. La Facilité du secteur privé (PSF) du FVC offre un point d'entrée aux organisations du secteur privé (OSP) pour qu'elles prennent part au suivi participatif des activités qu'elle finance. A travers le Système de gestion environnementale et sociale (SGES) et les Garanties environnementales et sociales (GES), le FVC est l'une des rares institutions de financement de la lutte contre le changement climatique qui encourage le suivi participatif. Les OSC et les OSP peuvent devenir des partenaires solides en menant le plaidoyer pour la transparence, la redevabilité et la

1 Sam Erevbenagie Usadolo M. C., 2016

2 FVC, 2018c

3 Idem p15

bonne gouvernance du financement climatique, en particulier dans les pays en développement qui sont les principaux bénéficiaires des financements du Fonds. Elles peuvent le faire en contribuant aux débats politiques sur les voies de développement à faible teneur en carbone et résilient face aux changements climatiques aux niveaux national et régional, en étant également impliquées dans la conception et l'élaboration des projets et des programmes pertinents, ainsi que dans leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. En résumé, les OSC et les OSP ont un fort potentiel pour suivre régulièrement les activités financées par le FVC afin d'améliorer les impacts, l'efficacité et l'efficacités. Ceci peut se faire notamment par l'identification et l'engagement des **principales parties prenantes en tant que participants actifs** au cycle des projets et des programmes, le renforcement des **capacités** des parties prenantes à s'impliquer de

façon active dans la définition des objectifs du processus du S&ÉP, l'amélioration de la **sensibilisation des population aux informations sur le climat** et la **promotion de la redevabilité** par un suivi mené par les citoyens en tant qu'une stratégie qui vise à garantir la qualité, la redevabilité et la transparence. Cela est essentiel pour aboutir à un **apprentissage**, au **partage des connaissances** et à la **pérennisation du changement**. Le FVC peut encore prendre un certain nombre de mesures afin d'**accroître la visibilité et l'attention accordées au S&É participatif** (en incluant, par exemple, des dispositions dans les formulaires d'élaboration des notes conceptuelles et des propositions complètes de projet ; en intégrant le S&ÉP dans les efforts de renforcement des capacités ; en demandant à l'Unité indépendante d'évaluation (UIE) d'entreprendre une analyse des programmes et des projets du FVC).

Introduction

Le Fonds vert pour le climat (FVC), créé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), est en train de devenir le plus grand fonds multilatéral consacré à l'action climatique, finançant à la fois des activités qui visent l'atténuation et l'adaptation. En attendant de nouvelles promesses de contributions financières dans le cadre du premier processus de reconstitution en 2019^[4], la mise en œuvre effective des projets et des programmes concrets s'accélère. Ceci permet d'accroître encore la nécessité de garantir des mécanismes de suivi et d'évaluation appropriés qui sont hautement participatifs. Cette fiche thématique accorde une attention particulière au suivi et évaluation participatif dans le contexte de l'adaptation, mais aussi à l'implication de la société civile dans le FVC.

Le suivi participatif des activités liées aux changements climatiques est pertinent pour les OSC pour diverses raisons. Il s'agit surtout de la manière dont les changements climatiques affectent les communautés vulnérables, de la complexité des projets axés sur le climat, de la manière dont ces projets sont financés et des impacts qu'ils génèrent. L'atténuation du changement climatique est considérée comme relativement facile à contrôler en raison des nombreux outils développés à cette fin^[5], tandis que les outils du suivi de l'adaptation n'en sont encore qu'à leurs débuts, malgré leur rapide évolution. Ainsi, l'adaptation aux changements climatiques est l'un des plus grands défis en matière de redevabilité et de gouvernance pour les acteurs responsables de la mise en œuvre dans les pays en développement,^[6] d'où la nécessité d'un processus de négociation solide et d'un large éventail de solutions alternatives et de possibilités efficaces pour que les communautés s'adaptent aux nouveaux scénarios sur le climat^[7]. La situation est davantage compliquée par le fait que la plupart des projets financés par le FVC en Afrique sont élaborés et mis en œuvre par des EA qui sont des institutions multilatérales telles que les banques de développement

ou les entreprises du secteur privé, tandis que les Entités d'exécution (EE) sont les ministères, les départements ou les agences du gouvernement, ou alors les organisations non gouvernementales locales qui sont plus proches des bénéficiaires et des communautés vulnérables.

Lors de l'exécution de ces projets et ces programmes, les EE ont tendance à appliquer leurs politiques internes qui peuvent ne pas être cohérentes avec celles des gouvernements ou du FVC. Il incombe donc aux OSC et aux OSP de mener le plaidoyer, par le biais des approches du S&ÉP, pour que les politiques nationales et infranationales soient cohérentes avec les financements du FVC.

L'adaptation aux changements climatiques implique l'apprentissage, à tous les niveaux, sur la manière dont les gens, leurs moyens de subsistance et leur environnement sont affectés. Elle comprend également des mesures politiques qui visent à accroître la résilience et la capacité d'adaptation, ainsi que la manière d'améliorer continuellement les stratégies connexes. **Le suivi participatif** de l'adaptation aux changements climatiques contribue directement ou indirectement à enrichir les compétences, les connaissances et l'apprentissage des OSC concernées ; accroît la motivation des parties prenantes et leur contribution aux mesures correctives ; élargit la base de connaissances et renforce l'appropriation des résultats fructueux, augmentant ainsi la durabilité. Cinq fonctions particulièrement importantes peuvent être remplies par les OSC (ainsi que les OSP) pour promouvoir la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans la prise de décisions politiques^[8]. Si elles sont appliquées, elles peuvent permettre aux activités financées de respecter plus facilement les approches de suivi participatif du FVC guidées par le SGES. Il s'agit notamment de :



4 Cette fiche thématique a été publiée dans sa version originale en anglais, en avril 2019 et est accessible via le lien : <https://www.germanwatch.org/en/16582>

5 <https://www.climatelinks.org/tools>

6 Schaar and Caffrey, 2014

7 Adriana Ramos: l'adaptation, la gouvernance et la société civile dans le rapport de WRI

8 Canales, 2010/2011

- i) Renforcer la **sensibilisation de la population aux informations sur le climat** et aux services connexes, car les impacts climatiques sont spécifiques au contexte ; d'où la nécessité de garantir clairement la disponibilité des informations climatiques afin de justifier les projets et les programmes d'adaptation au niveau local ;
- ii) Faciliter la création d'**espaces qui permettent aux groupes et aux communautés les plus vulnérables de se faire entendre et, le cas échéant, les représenter** en reconnaissant leur forte vulnérabilité dans les discussions et les décisions de politique publique, par le biais d'un plaidoyer pour l'inclusion de leurs solutions et un soutien financier accru pour leurs rôles ;
- iii) **Promouvoir la redevabilité** par un suivi mené par les citoyens, en tant qu'une stratégie qui vise à garantir la **qualité**,

la **redevabilité et la transparence** dans la participation des divers acteurs et à intégrer les intérêts et les connaissances des communautés, des populations et des personnes vulnérables, mais aussi leur participation active et déterminante à la définition des priorités, à la conception et à la mise en œuvre des activités d'adaptation ;

- iv) Promouvoir une approche participative et **inclusive dans la réduction des risques de catastrophes**, de la conception à la mise en œuvre des projets et des programmes y relatifs, jusqu'au suivi et à la rédaction des rapports ;
- v) Participer activement à la **promotion de la coordination multisectorielle** aux niveaux local et national en établissant des liens et des réseautages avec d'autres secteurs et acteurs associés.^[9]

Les éléments constitutifs des processus participatifs

Les principaux éléments d'un processus du S&ÉP sont la participation, la négociation, la flexibilité, l'apprentissage et le changement. Ces éléments sont résumés dans les principes de partage de l'information, d'appropriation, d'engagement, de durabilité et d'auto-évaluation.^[10] Les processus du S&ÉP réussis se caractérisent par les approches par étapes suivantes^{[11], [12]} illustrées dans le schéma 1 ci-dessous :

Le schéma fournit un cadre conceptuel du processus du S&ÉP en huit étapes que les OSC et les OSP peuvent appliquer afin de garantir que les EA et les EE répondent aux exigences du SGES du FVC. Il résume le processus du S&ÉP qui implique : **1** l'identification et l'engagement des principales parties prenantes (primaires) ; **2** le renforcement des capacités des personnes

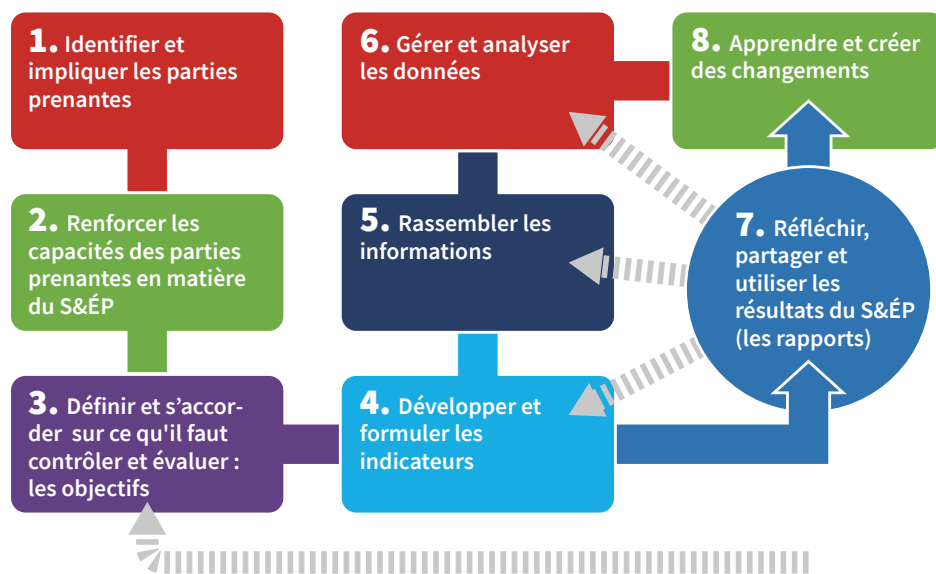


Schéma 1 : L'approche du S&ÉP par Njuki, J. et al., 2006.

identifiées ci-dessus pour développer leurs compétences, connaissances et expérience ; **3** l'implication des parties prenantes pour leur participation active à la définition des objectifs du S&ÉP, de ce qui sera contrôlé, comment et par qui ; **4** l'identification d'indicateurs pertinents ; **5** la collecte de données sur les processus de mise en œuvre ; **6** l'analyse des données relatives aux succès et aux contraintes et la formulation des conclusions et leçons apprises ; **7** le partage de la réflexion et l'utilisation des résultats et des constats afférents, et **8** l'apprentissage et le maintien du changement.

9 Idem

10 <https://www.slideshare.net/lenfontanilla/participatory-monitoring-and-evaluation-40805319>

11 <https://sswm.info/sites/default/files/ppts/SENN%202013%20Participatory%20Monitoring%20and%20Evaluation-130918.ppt>

12 Annuaire des OSC au sein du FVC : <https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/observer-directory/civil-society>

Le suivi et évaluation participatif au sein du Fonds vert pour le climat (FVC)

Étant donné que le FVC encourage la participation des OSC et des OSP aux activités qu'il finance et aux travaux de son Conseil, y compris la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et des programmes financés, 276 organisations de la société civile (OSC)^[13] actuellement enregistrées auprès du Fonds ont le droit de participer aux réunions de son Conseil. En outre, 81 OSP sont enregistrées en tant qu'Observateurs au sein du FVC. Parmi ces OSC et OSP, deux représentants, l'un d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement, sont autorisés à participer aux réunions du Conseil en tant qu'Observateurs actifs au nom de leurs circonscriptions (groupes d'intérêt).

L'Instrument de gouvernance du FVC stipule que les projets et les programmes ainsi que toutes les autres activités financées par le Fonds doivent être contrôlés régulièrement afin de vérifier l'impact, l'efficacité et l'efficacé, conformément aux règles et aux procédures établies par le Conseil. L'application d'approches de suivi participatif qui impliquent les parties prenantes sera encouragée et ces approches seront guidées par le SGES.^[14] En tant que cadre opérationnel général qui permet au FVC de travailler en étroite collaboration avec les EA en intégrant des considérations environnementales et sociales afin d'améliorer les résultats environnementaux et sociaux et traiter les éventuels impacts négatifs des activités financées par le FVC, le SGES est un élément clé du Fonds. En outre, il charge le Secrétariat du FVC de mener un processus continu de suivi et de rendre compte des fonctions liées aux performances environnementales et sociales des EA et des activités soutenues en fonction du type et du niveau des risques identifiés, y compris les risques environnementaux et sociaux. Les EA doivent donc se conformer aux exigences applicables en matière de Garanties environnementales et sociales (GES) et fournir au FVC, sur une base annuelle, une auto-évaluation de leur conformité à ces garanties, conformément aux normes de GES et au Cadre de suivi et de redevabilité du FVC. À mi-parcours de l'accréditation d'une durée de cinq ans,^[15] le Secrétariat va entreprendre une évaluation intermédiaire des résultats de la conformité des EA. Chaque année, un rapport est soumis au Conseil avec les résultats consolidés des auto-évaluations annuelles, des évaluations à mi-parcours et

de toutes les autres évaluations ad hoc qui ont été effectuées. Au niveau des EA, la politique définit les exigences pour les entités qui travaillent avec le FVC afin d'établir et de maintenir des systèmes solides, systématiques, responsables, inclusifs, sensibles au genre, participatifs et transparents pour gérer les risques et les impacts des activités financées. Le Fonds exige que les EA maintiennent une diligence raisonnable efficace, notamment des approches de suivi participatif, pour faire face aux développements imprévus dans les activités, ou intègrent des techniques et des technologies améliorées afin d'atténuer les risques et les impacts environnementaux et sociaux et de répondre aux exigences de protection environnementale et sociale conformément aux normes GES du FVC. À cette fin, le FVC exige que les EA prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi participatif en associant les communautés, les parties prenantes locales, les populations autochtones et les organisations de la société civile à toutes les étapes du cycle de vie des activités qu'il finance (y compris les projets et les programmes). Cette approche de suivi participatif va également encourager les AND ou les Points focaux à organiser des évaluations des activités financées par le Fonds dans leurs pays respectifs en impliquant les personnes touchées et d'autres parties prenantes locales. Ces divers cadres, voies et processus offrent aux OSC et aux OSP des possibilités essentielles de s'impliquer dans les activités financées par le FVC aux niveaux infranational, national et régional. Ainsi, elles peuvent s'impliquer dans le suivi et évaluation participatif des activités du Fonds dans leur communauté et leur pays de manière efficace, utile et constructive.

Toutefois, si les dispositions du FVC offrent divers points d'entrée pour un S&É participatif, le Fonds en tant qu'institution ne **promeut pas visiblement le S&ÉP**, malgré des encouragements clairs contenus dans l'Instrument de gouvernance. Par exemple, les formulaires d'élaboration des notes conceptuelles et des propositions complètes de projet ne font aucune mention du suivi participatif et n'exigent explicitement pas aux institutions de fournir des informations sur les éléments participatifs de leur approche du S&É. Les évaluations sur les garanties environnementales et sociales et le genre sont bien sûr un point de départ important, mais ce n'est pas suffisant.

Les exemples d'approches de suivi et évaluation participatif dans des projets du FVC

Cette partie met en évidence un certain nombre de projets et de programmes^[16] financés par le FVC où le suivi et évaluation participatif est intégré dans la conception desdits projets. Comme ils sont à un stade très précoce de la mise en œuvre, aucune conclusion ne peut encore être tirée quant à la réalisation effective des plans proposés, mais cela devrait être possible dans l'avenir. Il est important de noter que chacun de ces projets a développé et appliqué

un cadre de suivi participatif guidé par les EA. De cette manière, ils présentent tous des approches différentes, mais leur point commun est que le financement du FVC a été mobilisé grâce à une EA d'accès international.

13 Annuaire des OSC du FVC : <https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/observer-directory/civil-society>

14 Instrument de gouvernance du FVC, paragraphe 57.

15 Les EA doivent faire une nouvelle demande d'accréditation auprès du FVC tous les cinq ans, et la procédure de ré-accréditation est soumise à une évaluation par le Fonds.

16 Voir page suivante

Tableau 1 : Les approches de suivi participatif dans certains projets approuvés par le FVC

Source : propre compilation sur la base des documents des projets du FVC

Pays	Projet concerné	Approche de suivi et éléments participatifs
Kenya	Le Programme d'accès universel à l'énergie verte	La proposition de financement tient compte des consultations continues dans chacun des pays où elle est mise en œuvre avec toutes les parties prenantes, les gouvernements nationaux et locaux, ainsi que les organisations de la société civile et les universités. La composante 2 de la proposition de projet mentionne qu'il y aura un engagement communautaire participatif efficace avant la construction des mini-réseaux prévus. Si le projet décrit l'engagement des parties prenantes, il ne présente pas clairement le S&ÉP en référence à la proposition de financement soumise au FVC.
Malawi	La mise à l'échelle des systèmes modernisés d'information et d'alerte précoce sur le climat au Malawi	Un plan de suivi et évaluation (décrit à la section H.2 de la proposition) prévoit la généralisation de leçons apprises et de bonnes pratiques pour soutenir la gestion adaptative des projets et guider l'apprentissage aux niveaux national, infranational et communautaire au Malawi. Le suivi et évaluation au niveau du projet est entrepris en conformité avec les directives du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et sa politique d'évaluation. Le Plan d'action pour l'égalité des genres (PAEG) a, dans une certaine mesure, utilisé les éléments et le cadre conceptuel du processus du S&É. Le plan intègre le genre et l'inclusion sociale, un exemple étant la nécessité pour les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap d'avoir une voix dans la conception et la mise en œuvre des informations climatiques et des systèmes d'alerte précoce qui sont utilisés par les différents acteurs impliqués dans le projet. La proposition principale ne mentionne pas les approches de suivi participatif, mais les éléments du S&ÉP sont pris en compte, tels que l'apprentissage, le changement et la participation.
Sénégal	Accroître la résilience des écosystèmes et des communautés par la restauration des bases productives des terres salines	Le projet comporte des aspects du processus du S&ÉP, par exemple, la création de partenariats avec les parties prenantes (...) et la supervision technique des populations locales. La planification participative à base communautaire (PPBC) et les ateliers d'évaluation (AE) sont prévus une fois par an. Le projet propose le développement de l'intermédiation pour mettre en relation les communautés locales avec d'autres parties prenantes actives dans des domaines qui ne sont pas directement abordés par la proposition de projet. Dans le cadre de la mise en œuvre participative du projet et du partenariat public-privé (PPP) qui doit être développé, les parts de responsabilité dans l'entretien de chaque partie prenante sont définies tant pour le secteur privé que pour les collectivités territoriales, l'État et les communautés locales. L'implication des OSC et des OSP est soulignée dans la section E.5.3.
	Le projet de gestion intégrée des inondations urbaines au Sénégal	Le projet comprend un diagnostic participatif et détaillé du cadre institutionnel sénégalais pour la gestion intégrée des inondations urbaines. La planification participative et les approches basées sur les bassins versants sont des éléments clés dans la conception et la mise en œuvre des différentes mesures de conservation des sols et de l'eau et des actifs connexes. Le projet désigne une Assistance à la gestion de projet (AGP - niveau opérationnel) comme l'institution de coordination principale, dans sa gestion et sa coordination appropriée avec les Entités d'exécution et les autres parties prenantes. Bien que le S&ÉP ne soit pas mentionné, les éléments et les approches y relatifs sont dispersés dans la proposition de projet.
Maroc	Le développement de l'irrigation et l'adaptation de l'agriculture irriguée aux changements climatiques dans le Maroc semi-aride	Le projet élabore un suivi et des rapports dans un cadre axé sur les résultats et précise que les activités de développement environnemental et social seront élaborées dans le cadre d'un processus de planification participatif. En ce qui concerne le genre, il indique que l'inclusion des femmes dans les activités du projet repose sur un processus participatif et communautaire qui permet aux publics cibles de prendre des décisions en fonction de leurs propres valeurs et objectifs, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau. La durabilité du projet repose en partie sur la participation du secteur privé pour accroître l'efficacité de la gestion de l'eau et des infrastructures associées et, par conséquent, sur la nécessité d'établir un partenariat public-privé (PPP) pour garantir la gestion du système d'irrigation après la clôture du projet.

16 Voir page précédente : Ces pays ont été choisis car ils sont des pays cibles dans le cadre du projet « Préparation des OSC au FVC - focus sur l'Afrique », mis en œuvre par Germanwatch, CARE et PACJA avec différents partenaires dans ces pays.

Conclusions et recommandations

Le FVC est régi par dix-huit principes dans la mise en œuvre du SGES en vue de l'atteinte des objectifs de la Politique environnementale et sociale, qui soutiennent les approches participatives. Trois d'entre eux soutiennent directement le processus du cadre conceptuel du S&ÉP et comprennent :

- Un engagement et une participation accrues des parties prenantes tout au long du cycle de vie des activités financées par le FVC, y compris l'élaboration des mesures visant à atténuer, gérer et surveiller les risques et les impacts environnementaux et sociaux. Dans ce cas, le processus de renforcement du soutien apporté doit être inclusif, sensible à la dimension du genre et culturellement adapté ;
- L'intégration de la dimension du genre en veillant à ce que les méthodes et les outils qui visent à promouvoir l'égalité des genres et à réduire les disparités entre les genres dans les actions climatiques soient établis et mis en œuvre ;
- Le partage des connaissances issues des leçons et des expériences de l'application des GES et de la mise en œuvre du SGES entre les entités accréditées et les parties prenantes du FVC, afin d'intégrer ces leçons dans les activités de développement des capacités, de communication et de sensibilisation réalisées par le Fonds et les EA ;
- La promotion de l'accès des peuples autochtones aux activités financées par le FVC en intégrant les considérations relatives à ces peuples autochtones dans les processus de prise de décisions et les activités du Fonds. Ceci permet au FVC d'examiner, de contrôler, d'éliminer et de réduire les effets négatifs des activités qu'il finance sur les populations autochtones, et d'explorer les moyens d'obtenir leur participation active à ces activités.

Le SGES plaide clairement en faveur d'une implication des parties prenantes qui permet une participation active et efficace de tous les acteurs, y compris les AND, les OSC et les OSP. Une telle participation exige que les activités soient mises en œuvre de manière à tenir compte des points de vue de ces divers acteurs, y compris les groupes et les individus vulnérables dont les femmes, les enfants, les personnes vivant avec des handicaps et les personnes marginalisées en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, les communautés locales et les peuples autochtones, qui peuvent bénéficier des activités financées par le Fonds ou être potentiellement touchés par celles-ci.

Grâce à la mise en application des **processus et des approches du S&ÉP**, les OSC et les OSP auront leur mot à dire sur les exigences en matière de rapports sur les activités financées par le FVC,

notamment les rapports de performance annuels et les rapports d'évaluation intermédiaires et définitifs. Ces rapports sont essentiels, car ils précisent la cohérence des activités avec les normes des Garanties environnementales et sociales (GES) et fournissent des informations provenant des Unités indépendantes de redevabilité¹⁷ du FVC et de toute autre disposition environnementale et sociale tel qu'exigé dans l'accord juridique. Les OSC et les OSP doivent mener le plaidoyer pour que le FVC reconnaisse le **cadre conceptuel du S&ÉP** dans le suivi des activités qu'il finance, afin de garantir l'obtention des informations de première main de la part de toutes les parties prenantes, y compris les bénéficiaires, les communautés, etc.

Toutefois, **le FVC peut encore améliorer la visibilité et l'attention accordées au S&É participatif** dans le cadre de son travail, en accordant l'attention nécessaire à l'encouragement de l'Instrument de gouvernance. Le Secrétariat doit inclure des dispositions dans les formulaires pertinents (en particulier les formulaires des notes conceptuelles et des propositions complètes de projet) pour demander des informations sur l'approche du S&É proposée. Ces dispositions doivent également être incluses dans les formulaires de rapports réguliers. Le Programme de préparation et de soutien préparatoire prévoit le renforcement des capacités des EA ou des AND, l'élaboration des Plans nationaux d'adaptation (PNA) et l'inclusion des orientations et des exemples du S&ÉP comme normes requises dans tous les événements organisés tels que les dialogues nationaux et régionaux. L'Unité indépendante d'évaluation (UIE) du FVC doit préparer une analyse sur la manière dont les programmes du FVC sont conformes aux normes de bonnes pratiques du S&ÉP et formuler des recommandations.

A travers le processus du cadre conceptuel du S&ÉP, les OSC et les OSP peuvent devenir des éléments clés du suivi et de l'évaluation des projets et des programmes financés par le FVC afin de garantir de meilleurs avantages pour l'environnement et les communautés, et mener le plaidoyer pour la transparence et la redevabilité des acteurs responsables de la mise en œuvre, mais aussi de bons résultats dans l'utilisation des ressources du FVC. En outre, elles peuvent contribuer à garantir que les informations climatiques atteignent une plus grande population en servant de passerelle pour la réalisation des objectifs cruciaux de développement durable. De plus, grâce au processus du S&ÉP, les OSC et les OSP peuvent jouer un rôle important pour l'amélioration de la pertinence du financement climatique dans les pays en développement en contribuant à l'intensification des débats publics sur les questions relatives à la formulation et à la mise en œuvre des budgets gouvernementaux, mais aussi en soutenant une plus grande transparence des recettes publiques. Ceci peut aider ces pays à atteindre la durabilité avec les financements du FVC.

17 Le FVC dispose de trois unités indépendantes qui travaillent en étroite collaboration avec son Conseil, son Secrétariat, les EA, les EE et les autres parties prenantes : l'Unité indépendante d'intégrité (UII), l'Unité indépendante d'évaluation (UIE) et le Mécanisme indépendant de recours (MIR).

Références

- Schaar, J. et Caffrey, P. (2014). *Adaptation and Governance*. Burlington, Vermont: Tetra Tech ARD. Consulté sur https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/Adaptation%2520and%2520Governance_CLEARED.pdf
- Canales, N. (2010/2011). *Civil Society and the Integration of Climate Change Risks into Planning and Policy-making*. Consulté sur <https://www.wri.org/node/40295/#canales:www.wri.org>
- CARE (2012). *Participatory Monitoring, Evaluation, Reflection and Learning (PMERL)*. Boîte à outils. Consultée sur <https://careclimatechange.org/tool-kits/pmerl/>
- CARE (2015). *Programme d'apprentissage sur l'adaptation (ALP), Adaptation Strategies Compendium*. Consulté sur <https://careclimatechange.org/publications/alp-adaptation-strategies-compendium/>
- FVC (2015). *Increasing Resilience of Ecosystems and Communities through Restoration of the Productive Bases of Salinized Lands*. Centre de suivi écologique (CSE). <https://www.greenclimate.fund/document/increasing-resilience-ecosystems-and-communities-through-restoration-productive-bases>
- FVC (2016). *Universal Green Energy Access Programme*. Deutsche Bank AG. <https://www.greenclimate.fund/-/universal-green-energy-access-programme>
- FVC (2016a). *Senegal Integrated Urban Flood Management Project*. Agence française de développement (AFD). <https://www.greenclimate.fund/-/senegal-integrated-urban-flood-management-project>
- FVC (2017). *Irrigation development and adaptation of irrigated agriculture to climate change in semi-arid Morocco*. Agence française de développement (AFD). <https://www.greenclimate.fund/-/irrigation-development-and-adaptation-of-irrigated-agriculture-to-climate-change-in-semi-arid-morocco>
- FVC (2018a). *Scaling Up the Use of Modernized Climate Information and Early Warning Systems in Malawi*. Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). <https://www.greenclimate.fund/-/scaling-up-of-modernized-climate-information-and-early-warning-systems-in-malawi>
- FVC (2018b). *Environmental and Social management system: environmental and social policy*. FVC. https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574763/GCF_policy_-_Environmental_and_Social_Policy.pdf/aa092a12-2775-4813-a009-6e6564bad87c
- FVC (2019). *Independent Evaluation of the Green Climate Fund's Readiness and Preparatory Support Programme*. FVC. https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1270184/GCF_B.21_28_-_Report_of_the_independent_evaluation_of_the_Readiness_and_Preparatory_Support_Programme.pdf/9178b95a-332c-06ba-326f-8064182f2e32
- FVC (2020). *GCF Handbook Decisions Policies and Frameworks updated*. FVC. <https://www.greenclimate.fund/document/gcf-handbook>
- Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (2017). *Strengthening Monitoring and Evaluation of Climate Change Adaptation*. Washington, D.C : STAP. Consulté sur https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.STAP_.LDCF_.SCCF_.22_Inf_.01_M%26E_of_CCA.pdf
- Njuki, Jemimah ; Kaaria, Susan K. ; Chitsike, Colletah ; Sanginga, Pascal C. (2006). *Participatory monitoring and evaluation for stakeholder engagement, assessment of project impacts, and for institutional and community learning and change*. Consulté sur http://ciat-library.ciat.cgiar.org/Articulos_ciat/Njuki-rev.pdf
- Sam Erevbenagie Usadolo, M. D. (2016). *A stakeholder approach to community participation in a rural development project*. La Banque mondiale. Consulté sur <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2158244016638132>

Juin 2020

Auteur principal : Stephen Mutimba (C&E Advisory), avec les contributions de Sven Harmeling, Jean Paul Brice Affana, Crispus Mugambi, Julius Ng'oma

CARE
Siemensstr. 17, D-53121 Bonn, Allemagne
www.careclimatechange.org

Contact :
Sven Harmeling
sharmeling@careclimatechange.org

Cette fiche thématique est publiée dans le cadre du projet « Préparation des OSC au FVC – focus sur l'Afrique » mis en œuvre conjointement par :



Soutenu par :



Ministère fédéral
de l'Environnement, de la Protection de la Nature
et de la Sécurité nucléaire

en vertu d'une décision du Parlement
de la République fédérale d'Allemagne